

éducation
Sud
Paris



éducation
Sud
Paris
Union
syndicale
IEP
Solidaires



Stop à la répression des étudiant·es engagé·es pour la Palestine à Sciences Po

Nos organisations syndicales dénoncent le nouveau tournant répressif de l'administration de Sciences Po à l'encontre des étudiant·e-s engagé·e-s contre la guerre menée par Israël contre les Palestiniennes et les Libanais·es.

Le 4 octobre, le directeur Luis Vassy a saisi l'article 40 du code de procédure pénale à l'encontre d'un ancien étudiant de Sciences Po. Ce dernier se voit reprocher des faits (organisation d'une manifestation "anti-Israël") qui se seraient déroulés alors qu'il ne se trouvait ni dans l'enceinte de l'université, ni même à Paris.

Le 8 octobre, quatre étudiant·e-s se sont par ailleurs vu notifier leur convocation en Section Disciplinaire à la suite d'une action menée au cours du Forum Carrières. Les faits qui leur sont reprochés sont des chants et slogans critiques à l'égard de Sciences Po et de certaines entreprises présentes au forum, relativement à leurs liens avec des institutions israéliennes impliquées dans la politique génocidaire, ainsi que la captation audiovisuelle de ces actions. Ces convocations sont assorties de mesures conservatoires puisque ces étudiant·e-s se sont vu·es interdire l'accès au campus pour une durée indéterminée - celle de la procédure engagée.

Ces mesures répressives sont déployées dans un contexte particulièrement alarmant pour l'enseignement supérieur et la recherche. Le 4 octobre, jour de la saisie de l'article 40 par Luis Vassy, un communiqué de presse émanant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche annonçait la sortie d'une circulaire "soulignant l'obligation pour les présidents d'université et les directeurs d'établissements d'enseignement supérieur de veiller au maintien de l'ordre public au sein de leur établissement" ainsi que "leur devoir de signaler au procureur de la République toute infraction dont ils auraient connaissance dans le cadre de leurs fonctions

(article 40 du code de procédure pénale)." Le même jour pourtant, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits à la liberté de réunion et d'association, Gina Romero, appelait les universités à prendre des mesures immédiates pour sauvegarder le droit de manifester pacifiquement sur les campus dans le contexte de la solidarité internationale avec le peuple palestinien. La répression qui s'abat à Sciences Po est, sans conteste, spécifiquement dirigée contre les manifestations de solidarité avec la Palestine et le Liban.

Face à cette circulaire et aux mesures arbitraires prises par l'administration de Sciences Po :

- **Nous réaffirmons notre soutien plein et entier aux étudiant·e·s mis·e·s en cause et demandons que cessent immédiatement toutes les poursuites et qu'aucune sanction ne soit prise à leur encontre**
- **Nous dénonçons également la politique de silenciation des voix qui défendent les droits humains et les vies des Palestinien·ne·s et Libanais · e · s au sein de l'établissement.**
- **Nous souhaitons également alerter sur le risque d'élargissement de ce climat de répression à l'ensemble des causes politiques débattues et défendues au sein des établissements du supérieur en France.**